

À quand la création d'un forum sur les odeurs ?

« Il était même capable de voir dans le futur, annonçant par exemple un visiteur bien avant qu'il se montre, ou prédisant infailliblement l'approche d'un orage avant que le moindre petit nuage apparaisse dans le ciel. Que tout cela, il ne le voyait pas avec ses yeux, mais qu'il le subodorait grâce à un flair de plus en plus subtil et précis... »

Patrick Süskind
Le parfum

Le problème des coupes à blanc dans le nord québécois a largement bénéficié de l'*Erreur Boréale*, le documentaire choc réalisé par le chanteur Richard Desjardins. Le problème de la pollution des sols par l'industrie porcine est beaucoup mieux connu depuis *Bacon, le film*, de Hugo Latulipe. Certes, la mise en images d'une cause n'est pas étrangère à la conscience soudaine que la population développe à son sujet.

Pollution odorante et santé publique

Or, concernant le problème plus subtil et moins médiatisé de la pollution par les odeurs, rien de tel n'existe. Pourtant, nous percevons quotidiennement la pollution olfactive. Qui n'a pas remarqué en effet la forte odeur dégagée par les raffineries de Montréal-Est ? Qui n'a jamais senti l'odeur nauséabonde causée par les usines de pâtes et papiers ? Qui n'a jamais entendu parlé, surtout au printemps, de la forte odeur de lisier dans les champs ? Pour prendre un exemple plus universel en période de mondialisation : qui n'a jamais fait un petit commentaire sur l'odeur « publicitaire » émanant des succursales de restauration rapide de beignes, de hamburgers et de poulet frit ? Or, la population est préoccupée par les nuisances olfactives et a son mot à dire à propos de ces multiples agressions, car les odeurs nuisent non seulement à notre qualité de vie, à notre santé – selon la définition de l'OMS qui définit la santé comme un « état de bien-être physique, mental et social et pas seulement comme l'absence de maladie » –, mais elles ont également un impact majeur sur notre manière de vivre. Interpellant une éthique de la santé publique, la pollution odorante est loin d'être inefficace. Mais quels sont ses impacts sur la population ?

Études sur les impacts de l'exposition aux odeurs

En Europe, le problème de la pollution olfactive dans les villes industrialisées a déjà fait l'objet d'études, notamment en Allemagne (Winneke & Kastka en 1977¹), et demeure une priorité. En témoigne ici l'article 8 de la *Convention européenne des Droits de l'homme* qui s'applique partout où existe une pollution environnementale sévère affectant le bien-être des individus, même en l'absence d'impacts majeurs sur leur santé. Grâce aux études statistiques, nous savons que la population exposée à la pollution odorante réagit, surtout en période estivale : par exemple, les personnes sujettes se couchent

fenêtres fermées, éprouvent des difficultés à dormir, se plaignent de maux de têtes, de nausées, perdent leur appétit, ne veulent plus rentrer à la maison, changent leurs habitudes, etc. C'est dire que la pollution par les odeurs, aggravée par l'industrialisation croissante, l'étalement urbain et normalisée par notre mode de vie occidental, mérite de bénéficier du développement de l'olfactométrie, car non seulement elle existe, mais elle a également un coût social élevé. Or cela dit, que fait le Québec dans ce dossier ?

Le contexte québécois

Au Québec, la réglementation, bien que très sévère, connaît des problèmes d'application autant qu'elle compromet, lorsque la population est obligée de faire des pressions pour être entendue, certains projets. Le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), qui défend dans son *Plan d'action québécois sur la gestion de matière résiduelle 1998-2008* une gestion axée sur le développement durable, délivre un certificat d'autorisation (CA) devant attester que les pratiques sont conformes aux normes du MENV. Concernant les municipalités et les MRC, auxquelles s'adresse en partie le *Plan d'action*, il semble que la Loi 184 ait pour effet de responsabiliser les municipalités. Mais la question des odeurs est beaucoup trop importante pour être laissée au bon jugement des municipalités et des villes. Quelques exemples devraient suffire à nous en convaincre.

Qui a dit que l'argent n'a pas d'odeur ? Des problèmes concrets et des questions...

Dans la grande ville de Montréal, de nombreuses usines ne respectent pas les règlements municipaux en matière de pollution odorante. Selon les règlements, aucune odeur ne doit être perceptible hors des limites de son terrain (Art. 3.04 et 7.10). Mais cela ne veut pas dire toutefois que Montréal est insensible aux odeurs. Car la ville, qui ne recule devant aucun parfum de scandale, semble percevoir les problèmes de pollution selon la richesse des arrondissements affectés : les problèmes d'odeurs relevés dans l'ouest ne sont-ils pas réglés plus rapidement que les mêmes problèmes, sinon pires, relevés dans l'est ? La ville de Québec, divisée en rive droite et rive gauche pour la démonstration, peut aussi figurer ici. Afin de mieux faire comprendre notre propos, qui rejoint également les régions, nous serons encore un peu plus précis. L'industrie agroalimentaire, comprenant bien entendu l'élevage, l'abattage et l'équarissage (porc, poulet, ovin, bovin), ne se gêne pas pour faire sentir sa présence. Les sites d'enfouissement, les usines de traitement des eaux usées et l'industrie rattachée aux produits de la peinture, du tabac, du caoutchouc et de l'asphalte sont reconnues comme des modèles en matière de pollution olfactive. Alors surgissent de nouvelles interrogations : comment établir une égalité de traitement dans le problème des odeurs ? Est-ce que les questions de santé publique doivent être abandonnées aux élus des villes, soumis aux énormes pressions du privé ? Est-il « éthique » par exemple de ruiner la santé d'une population pauvre pour « sauver » quelques emplois ? La surodorisation destinée à masquer les mauvaises odeurs ne constitue-t-elle pas, demanderons-nous, une agression supplémentaire ? La problématique de la gêne olfactive peut-elle être envisagée autrement que localement, comme si le paysage olfactif se limitait exclusivement aux alentours, aux terrains avoisinants et aux pâtés de maison ?

De la préoccupation environnementale à la vie démocratique

À l'heure de Kyoto et face aux problèmes environnementaux et sociaux causés par les odeurs, nous estimons qu'un véritable débat public doit avoir lieu au Québec afin que la population juge et décide elle-même de ce qui est bon pour elle. Car ce n'est qu'au prix de cet effort toujours difficile, qui consiste à discuter ensemble de l'avenir, que se réalise la vie démocratique. Il n'est peut-être pas inapproprié de rappeler que parmi les fonctions de l'odorat chez les animaux, il y a la prévention du danger potentiel. À chaque fois que l'homme - l'animal « doué de langage » d'Aristote -, utilise son nez, c'est pour percevoir les risques pour sa santé. La création d'un forum sur les odeurs, accueillant autant les spécialistes que le grand public, devrait permettre à tous de s'exprimer clairement afin que notre qualité de vie, déjà fort enviable, continue de s'améliorer au Québec.

Dominic Desroches
Candidat au doctorat en philosophie
Université de Montréal

L'auteur, qui s'intéresse entre autres à l'éthique des animaux, prépare actuellement un projet d'études post-doctorales (Danemark) portant sur l'intégration de l'éthique à la recherche scientifique et technologique ainsi qu'à la participation des citoyens à la vie démocratique.

ⁱ WINNEKE, G., & KASTKA, J., *Odour Pollution and Odour Annoyance Reaction in Industrial Areas of the Rhine-Ruhr Region*, Proceedings of the 6e International Symposium on Olfaction and Taste, London 1977.